

**COMMUNE D'ANNEYRON
DEPARTEMENT DE LA DRÔME**

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2012

L'an deux mil douze, le vingt huit juin à 19 h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ANNEYRON (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENTHON, Maire.

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Monique BESCOND ; M Michel FOMBONNE ; Mme Patricia BOIDIN ; M. Jean-Paul NICOLET ; Mme Jeanine PARDANAUD ; M. Alexis MORVAN ; Mme Delphine MALINS-ALLAIX, Adjoints ; Mme Colette BARON, Conseillère Municipale Déléguée ; M. Yves CORNILLON ; Mme Danielle BROCHIER ; M. Alain LACROIX ; Mme Françoise RODET-GARCIER ; M. Christian CROS ; Mme Michelle GHETTI ; Mme Gwendoline DELHOMME ; M. Yves SANDON ; M. Pierre THEZIER ; Mme Patricia DOMECH ; Mme Jocelyne CHANCRIN, Mme Odile CHOSSON, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : M. N'Diaga CISSE (pouvoir à Mme Colette BARON) Adjoint ; Mme Noëlle CHARRON (pouvoir à Mme Michelle GHETTI) ; M. Jean-Paul SAVIGNON (pouvoir à Mme Danielle BROCHIER) ; M. Jean PIN (pouvoir à Mme Jocelyne CHANCRIN) Conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Samuel BARON ; Mme Mireille GRENIER, conseillers municipaux.

M. Alexis MORVAN est désigné secrétaire de séance.

Une faute de frappe, qui sera corrigée, s'est glissée dans le précédent compte rendu de séance. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Deux questions non inscrites à l'ordre du jour seront traitées après l'accord de l'Assemblée :

- projet de renouvellement et d'extension de carrière
- modification des statuts du Syndicat d'Assainissement

I. VENTE DE TERRAIN CONSTRUCTIBLE A LA SOCIETE DAT

Rapporteur : Monique BESCOND

La commune a acquis en 2010 un terrain en zone constructible dans le quartier de la Plaine à titre de réserve foncière.

La société DAT (DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT TERRAINS) qui à réalisé à proximité le lotissement Amphithéâtre a fait une offre d'achat à la ville pour y réaliser du logement. Elle souhaite la signature de deux compromis de vente au prix de 25 €/m² conformément à l'estimation du Domaine, le premier pour une surface de 11.500 m² réalisable dans le délai d'un an, le second pour le solde de la parcelle, environ 8 300 m², avec une réalisation différée.

Le projet de cette société est intéressant dans la mesure où il permet de prolonger la rue du Levant vers l'ouest en direction de la rue de l'Europe.

Mme CHANCRIN rappelle, concernant le prix de vente, que la commune souhaitait faire une opération blanche ce qui ne serait pas le cas avec un prix de vente identique à celui d'achat compte tenu des frais supportés sur cet investissement à savoir les frais de notaire et plus particulièrement les intérêts payés

pendant deux ans sur l'emprunt correspondant. Elle suggère d'utiliser la marge de négociation de 10 % autorisée par le service du Domaine dans chaque estimation.

Le Maire apporte en réponse les avantages de cette opération pour la ville que sont la réalisation de la voie centrale et la desserte électrique de cette zone vierge aux frais de l'aménageur.

M. Alain LACROIX revenant sur les intérêts du prêt souligne le faible taux de l'emprunt souscrit à l'époque en comparaison des conditions actuelles du loyer de l'agent.

Cette opération d'urbanisme se traite aujourd'hui à l'amiable avec l'aménageur ce qui permet à la commune d'obtenir des garanties sur un aménagement de qualité en terme de mixité sociale et de typologies d'habitat. La commune qui envisage depuis 20 ans le désenclavement de cette partie est du bourg est en passe d'aboutir aujourd'hui dans les meilleures conditions possibles.

Une dernière question de Mme CHANCRIN dans ce débat : l'aménageur sera-t-il enclin à faire travailler les entreprises locales ?

La réponse est dictée par la loi qui oblige cet aménageur public à une procédure légale d'appel d'offres et les petites entreprises ou les artisans ne sont pas toujours bien armés pour y répondre. Ceux-ci ont cependant accès à des formations pour se positionner dans les marchés publics (Nicolet).

L'autorisation de signer ces deux compromis avec la société DAT est soumise au vote : 23 voix pour – 2 abstentions.

II. FRAIS DE RECONSTITUTION DES ABORDS DE LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : Delphine MALINS-ALLAIX

Construits sur un espace restreint, la médiathèque et les logements sociaux ont engendrés quelques aménagements aux abords (parking, dévoiement de réseaux notamment) pris en charge par le budget communal. Drôme Aménagement Habitat propriétaire des logements et dont les locataires bénéficieront des travaux réfection s'était engagé à contribuer à la dépense.

Aujourd'hui, par convention, participera financièrement à hauteur de 10.000 €.

Adopté à l'unanimité.

III. ELECTRIFICATION RURALE

Rapporteur : Monique BESCOND

Le poste de transformation « La Rouge » va faire l'objet d'un renforcement pour un départ mal alimenté avec en parallèle la création d'un nouveau poste. Le dossier est invité par le SDED qui prendra totalement en charge la dépense soit 43.200 € sans participation communale.

Adopté à l'unanimité.

IV. PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Patricia BOIDIN

Une évolution récente de la loi oblige les employeurs publics à contractualiser en contrat à durée indéterminée les agents en fonction depuis plusieurs années.

Mme DUEZ en poste à l'école de Coinaud entre dans cette catégorie d'agents.

Son contrat actuel arrive à échéance le 30 juin.

Compte tenu de la qualité des services rendus un CDI lui est proposé.

Adopté à l'unanimité.

V. EMPRUNTS 2012

Rapporteur : Michel FOMBONNE

Le besoin budgétaire s'établit à 1.290.000 € dont 600.000 € seraient nécessaires maintenant notamment avec le lancement des travaux de la nouvelle école. Dans le contexte de crise actuelle du crédit le tour des établissements financiers a été fait duquel il ressort que seul le Crédit Agricole est en mesure de répondre à la demande. Les établissements Centre-Est et Sud Rhône-Alpes se regroupent pour proposer une enveloppe de 800.000 € (et pas d'avantage sur l'année) aux taux de 5,20 en 15 ans et 5,50 % en 20 ans.

Compte tenu de la durée d'amortissement des investissements financés (bâtiments) l'Adjoint suggère d'emprunter sur 20 ans pour diminuer le coût annuel.

Adopté à l'unanimité.

VI APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Patricia BOIDIN

Le contrat de transport scolaire arrive à terme. Une consultation a été lancée pour une prestation sur une durée de 3 ans à l'identique de l'existant soit 2 circuits de desserte pour une distance globale de 51 km/jours.

L'an dernier la charge communale pour ce service s'est élevée à 41.273 €.

Le transporteur facturait sur service 312,50 € parjour.

Les transports FAYARD ont proposé de renouveler leur prestation dans les mêmes conditions pour l'année à venir et en particulier à prix inchangé.

Une consultation est également en cours de dépouillement pour la restauration scolaire.

VII SYNDICAT ASSAINISSEMENT DU PAYS D'ALBON

Rapporteur : Jean-Paul NICOLET

L'adjoint fait l'historique de ce syndicat créé à l'origine pour gérer une station d'épuration intercommunale et qui a depuis intégré une compétence supplémentaire avec le service d'assainissement autonome afin de contrôler, réhabiliter et service les installations d'assainissement non collectives.

Notre commune adhère aux deux services et aujourd'hui le syndicat est en mesure d'accueillir 6 autres collectivités de Rhône-Valloire (Epinouze – Lapeyrouse – Mornay Lens-Lestang - Manthes - Moras Saint Sorlin-en-Valloire) au titre de la seconde compétence.

Il en résulte que le Syndicat doit revoir toute son organisation et en premier lieu adapter ses statuts. Notre commune actuellement représentée par plusieurs élus devra se limiter dans la nouvelle configuration à deux délégués titulaires.

La partie assainissement collectif qui ne concerne que quatre communes continuera à être administrée par les représentants de ces seules communes.

Le Syndicat devra procéder au recrutement d'un technicien à l'automne. L'Assemblée à l'unanimité adopté le projet de statuts modifiés ouvrant le service aux six nouvelles collectivités.

VIII CARRIERE DE SABLES ET GRAVIERS

Rapporteur : Monique BESCOND

La société DELMONICO DOREL qui exploite une carrière de 4 ha au lieu dit Berne et Gragnotte demande aux services préfectoraux l'autorisation de renouveler l'exploitation et d'étendre la carrière jusqu'à une superficie de 14 ha.

Une enquête publique est en cours (25 juin – 25 juillet). A ce titre le conseil municipal est consulté. Cette possibilité avait été examinée lors de l'élaboration du PLU et finalement intégré dans le document d'urbanisme adopté.

Ce périmètre de carrière envisagé correspondant à la zone réglementée au PLU et les conditions d'exploitations étant identiques l'Assemblée donne avis favorable au projet (unanimité).

IX TABLEAU DES SUBVENTIONS

Rapporteur : Michel FOMBONNE

L'Adjoint lève la zone d'ombre apparaissant dans les totaux du tableau des subventions présenté lors de la séance du mois de mai qui fera l'objet d'une mise à jour systématique.

X EMPLOI CREE A LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : Delphine MALINS-ALLAIX

La Direction Régionale de l'Action Culturelle vient de notifier l'aide promise à la création de cet emploi : 15 000 € pour la 1^{ère} année soit 41 % de la charge salariale. C'est moins que l'intention première mais en contrepartie la commune pourrait recevoir davantage pour l'acquisition du mobilier et de l'informatique.

X DIRECTION DES SERVICES

Rapporteur : Alain GENTHON

Pour remplacer le titulaire du poste de M. BAUDIN qui achèvera sa carrière en fin d'année une procédure de recrutement a été activée. Les réponses ont été assez nombreuses et suffisantes pour sélectionner 3 ou 4 candidats à un entretien.

La prise de fonction est prévue au 1^{er} octobre afin de croiser les 2 agents.

Sur une période de trois mois nécessaire à la transmission des dossiers.

Les critères de choix ont été l'expérience, les notions de gestion sur un tel poste, l'aptitude au traitement des aspects juridiques et au management du personnel.

Le hasard a voulu que le choix se porte sur un agent de la fonction publique habitant Anneyron en l'occurrence Madame Chrystelle PAROLO en poste à RIVE-DE-GIER.

A HUIS CLOS

L'Assemblée examine la déclaration d'intention d'aliéner.

Vente d'une grange : rue Amédée Brenier